

Des pistes pour lutter contre la maltraitance des personnes âgées

D'après l'OMS, la maltraitance des personnes âgées concerne une personne sur six à partir de 60 ans. Un chiffre sous-estimé au vu de la difficulté à détecter ce type de maltraitance.

 Article réservé aux abonnés



Par Charlotte Hutin

Publié le 10/11/2020 à 00:01 | Temps de lecture: 4 min 

Des pistes pour lutter contre la maltraitance des personnes âgées

D'après l'OMS, la maltraitance des personnes âgées concerne une personne sur six à partir de 60 ans. Un chiffre sous-estimé au vu de la difficulté à détecter ce type de maltraitance.

CHARLOTTE HUTIN

La maltraitance des personnes âgées toucherait une personne sur six à partir de 60 ans dans le monde, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Une fréquence préoccupante qui ne laisserait apparaître que la pointe émergée de l'iceberg. En effet, seul un cas sur 24 serait signalé, soit moins de 5 %. « Si l'on ramène ces données à la Région wallonne, cela fait tout de même 335.000 aînés concernés », fait remarquer Dominique Langhendries, directeur de l'ASBL Respect Seniors, l'agence wallonne de lutte contre la maltraitance faite aux personnes âgées. « Or, nous recevons annuellement 3.000 appels. »

Différentes formes

Il s'agit d'un problème relativement complexe qui peut prendre différentes formes, allant de la négligence à la violence physique, en passant par la mal-

traitance psychologique et financière. « La maltraitance psychologique représente environ 30 % des situations que l'on rencontre. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la maltraitance physique est de loin la moins courante », témoigne Dominique Langhendries. Mais ce qui caractérise spécifiquement la maltraitance vis-à-vis des personnes âgées, c'est le cadre dans lequel elle prend place. « Elle se produit dans une relation où l'on s'attend à de la confiance. Dans plus de 60 % des cas, la famille, et plus particulièrement les enfants, est désignée comme auteur de la maltraitance. Et bien souvent, elle n'est pas volontaire. »

Investis dans une relation d'aide qui va parfois à l'encontre de leurs propres besoins, les aidants proches peuvent insidieusement se muer dans une relation où la maltraitance se substitue à l'aide bienveillante. « Certains aidants vont vouloir protéger à l'excès leur aîné d'une chute en allant jusqu'à l'attacher, ce qui constitue une obstruction de la liberté fondamentale », exemplifie le directeur de Respect Seniors.

De quoi expliquer la réticence des victimes à dénoncer la situation de maltraitance par honte, crainte de trahisons ou de représailles. Dans ce contexte, comment améliorer la détection et la prise en charge de la maltraitance des personnes âgées ? C'est la question à laquelle a tenté de répondre le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE).

Sur le terrain, de nombreux acteurs

disent rencontrer divers obstacles. « Il y a tout d'abord les problèmes de communication entre les différents secteurs (services de santé, aide sociale, police et justice). On observe également des interprétations divergentes de la notion de secret professionnel, qui ne facilitent pas la collaboration. Par ailleurs, les intervenants se disent mal formés pour aborder ce problème délicat », relate le KCE.

A partir de ces constats, le Centre fédéral propose plusieurs pistes pour lutter contre la sous-détection de la maltraitance. « Avant tout, il est nécessaire d'être attentif aux facteurs de risque concernant tant la personne âgée (par exemple, l'isolement social, le besoin accru d'aide, une démence) que l'auteur (problèmes d'addiction, surmenage, ignorance). Nous proposons de mettre à la disposition des acteurs un plan d'action par étapes détaillant les questions à se poser et les attitudes à adopter face à toute situation suspecte. » Ce plan incite les professionnels à se poser différentes questions : le danger est-il grave et imminent ? Suis-je capable d'en parler à la personne âgée ? A chaque question, une solution est proposée. Il se doit évidemment d'être adapté en fonction de chaque contexte particulier.

Changer les mentalités

Le KCE préconise également que la formation professionnelle des intervenants amenés à être en contact avec des personnes âgées soit pourvue d'un module dédié à la maltraitance. « Les for-



mations de qualité existent, mais elles sont trop peu nombreuses. Or, elles suscitent souvent de profondes prises de conscience chez les professionnels. »

Pour Dominique Langhendries, l'ensemble de la société belge devrait se sensibiliser à la maltraitance et à l'âgisme (discrimination liée à l'âge) afin de favoriser un changement des mentalités. « Les campagnes de santé publique se focalisent davantage sur d'autres formes de violence. Nous manquons cruellement d'informations vers le grand public. » Dans une situation de maltraitance, la priorité reste, selon lui, de ne pas rester seul et de recevoir une écoute attentive.

La maltraitance des personnes âgées peut prendre différentes formes, allant de la négligence à la violence physique, en passant par la maltraitance psychologique et financière. © AFP

L'ASBL Respect Seniors est joignable au numéro gratuit 0800 30 330 pour la Wallonie. A Bruxelles, l'ASBL Ecoute Seniors est au 02 223 13 43.

